

Le Chef de Cabinet

Paris, le **03 NOV. 2022**

Références à rappeler :
CAB/2022D/23331 - PAP

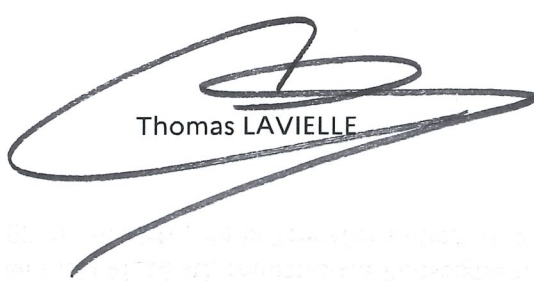
Monsieur le secrétaire général,

Vous avez fait part à la Première ministre de votre souhait que les enseignants contractuels, notamment ceux à durée déterminée, des établissements publics d'enseignement supérieur, puissent bénéficier des dispositions du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

Madame Élisabeth BORNE en a pris connaissance.

Aussi ai-je transmis votre correspondance à Madame Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et à Monsieur Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Thomas LAVIELLE

Monsieur Norman GOURRIER
Secrétaire général
Syndicat national des collèges et des lycées
13 avenue de Taillebourg
75011 PARIS

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS
Tél. : 01 42 75 80 00